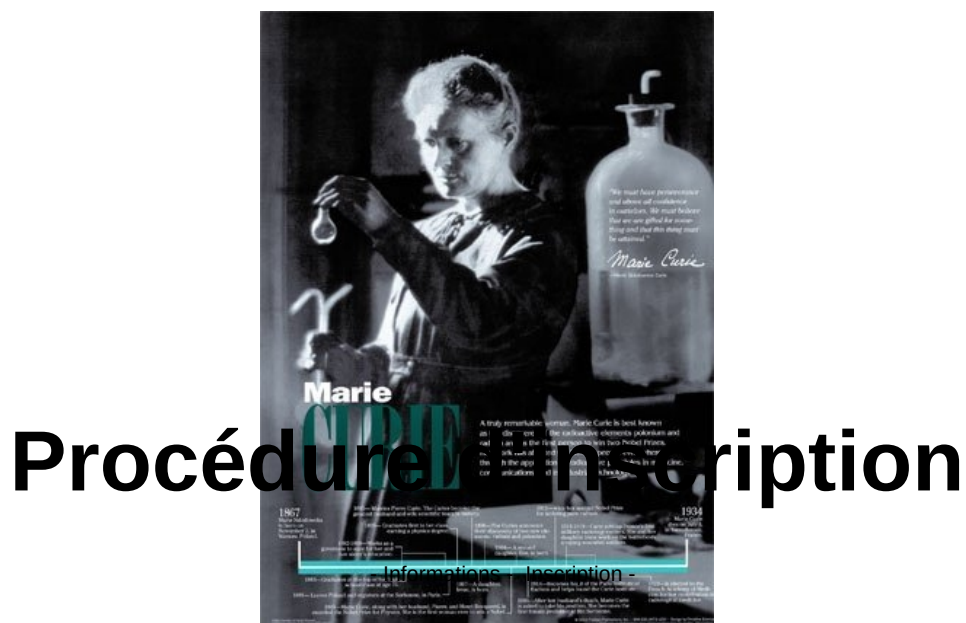


<http://ec-marie-curie-joue-les-tours.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article10>



Date de mise en ligne : vendredi 10 janvier 2020

Copyright © Ecole élémentaire Marie Curie - Joué-lès-Tours - Tous droits

réservés

Voici la démarche pour inscrire votre enfant :

- 1 - Demander un certificat de radiation au directeur de l'école où votre enfant est inscrit en ce moment.
- 2 - Vérifier le nom de l'école qui est reliée à votre lieu d'habitation (voir documents ci-dessous). Dans notre secteur, il y a trois écoles : l'école maternelle Marie Curie, l'école élémentaire Marie Curie et l'école élémentaire République-Liberté.

Une école maternelle accueille les enfants de la Petite Section (3 ans) jusqu'à la Grande Section (5 ans). Une école élémentaire accueille les enfants du CP (6 ans) au CM2 (10 ans).

- 3 - Remplir le dossier d'inscription. Celui-ci est disponible à l'accueil de la mairie ou sur son site Internet :

www.ville-jouelestours.fr

- 4 - Enregistrer votre dossier auprès de la mairie en prenant rendez-vous au 02.47.39.70.83. Les rendez-vous sont programmés du lundi au vendredi, entre 9h et 12h30 et durent environ 30 minutes. Un certificat d'inscription vous sera délivré et devra être présenté au directeur de l'école.

Attention : Les dossiers ne doivent pas être déposés ou envoyés par courrier. Votre présence est obligatoire pour valider l'inscription.

- 5 - Remplir la fiche de renseignements (voir document ci-dessous) et la transmettre au directeur de l'école.

- 6 - Prendre rendez-vous, avec le directeur de l'école, par téléphone (02.47.67.15.66) ou par courriel (ec-marie-curie-joue-les-tours@ac-orleans-tours.fr).